

Compte rendu Conseil municipal du 21 janvier 2022

Absents excusés : Valérie Morel (pouvoir Evelyne Prêle)
Clément Fugier (pouvoir Juliette Sablier)
Secrétaire de séance : Jacqueline Théry
Approbation à l'unanimité du PV du conseil du 19 novembre 2021

* Délibération comptable :

Les crédits 2021 sont reportés sur 2022. En totalité pour les dépenses de fonctionnement. Pour les investissements, reprise de 25 % : Aménagement du centre bourg (maison 42900€ et terrain 17500€), complexe salle et mairie (16881,75€)
Ces sommes sont à reporter au budget d'avril 2022

Les crédits de fonctionnement de l'exploitation forestière sont également reportés sur 2022.

* Approbation du rapport de la COR sur les déchets

* Avenant à la convention ADS

La convention d'instruction des permis de construire se termine au 31 décembre 2021. Un avenant est voté pour la prolonger aux mêmes conditions jusqu'au 28 février 2022
Acceptation de l'avenant et autorisation pour le maire de le signer.

* La nouvelle convention intégrera différentes modifications, dont :

- fin de la mise à disposition d'agents communaux
- dématérialisation des dossiers
- alignement de la durée de la convention sur la durée du mandat

Les coûts sont de 225€ pour un permis, 80€ pour une déclaration préalable et 32€ pour un CUA
Acceptation de la convention et autorisation pour le maire de la signer

* Mise en place d'un guichet numérique pour le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme
Approbation des conditions générales d'utilisation

* Convention avec le syndicat Roannaise de l'eau pour l'extension du réseau d'eau :

Extension du réseau route du Pilon pour alimenter deux parcelles constructibles.
L'estimation du coût des travaux s'élèvent à 28200€ qui seront réglés sur 3 exercices, soit 9400€/an
Autorisation de signature de la convention

* Avenant sur l'utilisation de la salle municipale Etienne Villand.

Le maire propose la mise à disposition gratuite de la salle une fois par an pour les jeunes de 18 à 22 ans.
Pour rappel, les tarifs de location sont de 50€ pour une journée, 80€ pour le week end et 5€ pour le chauffage avec un dépôt de caution de 300€
Approbation de la décision

* Achat de la maison Dessaux et du terrain situé à l'arrière de l'école pour un prix de 55000€ plus frais de notaire
Approbation de l'acquisition

* Création d'un chemin pédestre Ronno-Saint Appolinaire-Saint Just d'avray

Création sur le village d'un parcours familial d'environ 2km
Chaque commune crée son parcours et un circuit sera établi mettant en commun les 3 parcours
Des demandes de subvention seront faites pour le projet.
Sur le village, on verra la mise en valeur de la pépinière, du bélier hydraulique et des arbres remarquables

* Un point est fait sur le devenir du bâtiment de la Cure qui continue de se dégrader. Il a été décidé de faire une estimation de sa valeur

* Installation des « STOP » montée du Mira prévue au 1^{er} trimestre 2022

* Rappel des dates des prochaines élections :

10 et 24 avril pour les présidentielles
12 et 19 juin pour les législatives

* Organisation début juillet d'un concert de musique classique sous la houlette de M. Jean Bacot

Le prochain conseil est fixé au 8 avril